

Département des Etudes Juridiques

**DECISION N° 29 DU 29 AVRIL 2014
PORTANT DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE
DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS
RELATIVES A LA REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal modifiée et notamment son article 24 ;
- Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment ses articles 42 à 44 ;
- Vu le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

DECIDE

Article 1^{er} : La personne, ci-après mentionnée, est désignée responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) de l'Etablissement national des invalides de la marine (Enim) :

Claire VEDRINE
Chargée d'études juridiques
Sous-direction des affaires juridiques
4 Avenue Eric Tabarly
CS 30007
17183 Périgny Cedex
claire.vedrine@enim.eu

Article 2 : La présente décision est portée à la connaissance du public, par voie de publication sur le site internet de l'Enim: www.enim.eu, et, dans les 15 jours, de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. Elle prend effet le lendemain de sa publication.

Le Directeur de l'Enim

signé

Philippe Illionnet